



# RÈGLEMENT HENRY ANGLADE 2024

## SOMMAIRE

- Généralités
- Inscriptions
- Retrait plaques de cadre
- Parcours Participants Tarifs
- Règles particulières :
  - Chrono
  - Draisiennes
- Récompenses
- Catégories
- Sécurité
- Assurances
- Engagement du participant

## GENERALITES

La HENRY ANGLADE VTT comprend des courses cyclistes et des randonnées cyclistes et pédestres et est organisée par le Vélo Club de Brignais, sous l'égide de la FSGT 69. Elle a lieu le 29 septembre 2024

La course 42 km ainsi que les courses jeunes en circuit sont inscrites au **challenge Cycles Wheel** de la FSGT 69 . Tous leurs participants devront se conformer au présent règlement et à défaut au règlement propre au challenge.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions et de réduire les parcours en fonction de l'heure de passage aux points de contrôle.

Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle.

Tous les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation.

**Le port du casque est obligatoire** ( sauf marche). Les participants sans casque ne seront pas autorisés à prendre le départ.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font jusqu'au **Vendredi 27 septembre** par Internet depuis le site <http://www.velo-club-brignais.com/> **avec majoration à partir du mardi 24 septembre** ou sur place , au Complexe sportif Pierre Minssieux , 3 bd des Sports, 69530 Brignais le samedi 28 septembre 2024 de 13h30 à 17h00 et le dimanche 29 septembre 2024 à partir de 7h00.

Nota :**Pas d'inscriptions courses sur place le samedi et le dimanche**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les remboursements d'engagements se feront uniquement sur présentation d'un justificatif médical, déduction faite d'un montant de 5€ pour frais de dossier.

**Documents requis à l'Inscription (Licence / Certificat médical/autorisation parentale pour les mineurs)**

### Pour les courses:

Un LICENCIE des fédérations FSGT/UFOLEP/FFTRI doit fournir une photocopie de sa licence en cours de validité, à joindre lors de l'inscription internet ou à apporter pour le retrait des plaques de cadre.

Un LICENCIE de la fédération FFC doit avoir sa licence , en cours de validité, avec mention oui pour certifié médical ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an, à joindre lors de l'inscription internet ou à apporter pour le retrait des plaques de cadre.

Un NON licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an, à joindre lors de l'inscription internet ou à apporter pour le retrait des plaques de cadre.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

### Pour les draisiennes

Aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandé

Enfants sous la responsabilité des parents

### Pour les randonnées:

Aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandé.

Les mineurs réalisant les randonnées(hors rando encadré) sont sous la responsabilité de leurs parents et n'ont pas d'autorisation parentale à produire

Pour la rando VTT encadrée l'autorisation parentale est obligatoire.

## RETRAIT DES PLAQUES DE CADRE

La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire de la plaque de cadre sur le vélo.

Les plaques de cadre seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité à titre individuel le : Samedi 23 septembre 2023 de 13h30 à 17h30 et le dimanche 24 septembre 2023 à partir de 7h00.



## RÈGLEMENT HENRY ANGLADE 2024

### PARCOURS , PARTICIPANTS, TARIFS

LES PARCOURS		âge	kms	D+ (m)	Horaire départ	Tarif jusqu'au 23/09/24	Tarif après le 23/09/24	Sur place samedi et dimanche
Courses Dans les monts du Lyonnais	VTT, VTTAE	17ans et +	54,3	1 590	9h00	21 €	25 €	Impossible Engagement uniquement en ligne
	VTT	15ans et +	42,4	1 060	Entrée dans le sas de départ site du Chéron à partir de 8h30			
	Tandem					30 €	34 €	
Courses jeunes	Circuit local	7 à 14 ans	1 à 5	0	10h à 11h00	12 €	12 €	
Randonnées VTT, VTTAE et Gravel sur les berges de L'Yzeron et les monts du Lyonnais	Accompagné	7 à 14 ans	20 et 28	260/370	Groupé 9h30	7 €	7 €	7 €
	Facile- Famille	Tous	20	260	Groupé 9h30	12 €	12 €	12 €
	Découverte		28	370	Groupé 8h50 Ou départ libre de 7h30 à 9h30	12 €	15 €	15 €
	Confirmé		40	810				
	sportif		49	970				
	expert		57	1380				
Draisiennes	P'tit Biker	3 à 6 ans	0,15	0	10h30	4 €	4 €	4 €
Randonnée pédestre de ferme en ferme		Tous	8,0	150	9h30 groupe accompagné	8 €	8 €	8 €
Repas accompagnateur		Tous	servi à partir de 11h30			7 €	7 €	7 €
Tarif groupe à partir de 10 personnes				Tarif famille : à partir de 4 personnes		Nous contacter -20 %		

Le prix de l'inscription comprend les ravitaillements, le repas chaud à l'arrivée et le cadeau de bienvenue pour les 600 premiers inscrits, le tirage au sort des lots de la tombola.

Pour les draisiennes l'inscription comprend une collation et un cadeau,

A disposition : douches, parc à vélo, lavage vélo.

### REGLES PARTICULIERES

#### Parcours chrono

Le départ s'effectue passage du Chéron a une distance de 1,7km du site de de Minssieux. Chaque concurrent est tenu de rallier le départ en toute autonomie, la mise en sas sera possible à partir de 8h30 pour un départ à 9h00 précise.

Plusieurs points de contrôle sont prévus (à l'entrée des sas ainsi que sur les parcours).

Tout concurrent non contrôlé sera disqualifié.

Aucune aide extérieure n'est tolérée sur le parcours, sauf ravitaillement en liquide et solide.

La course VTTAE est ouverte uniquement sur le circuit 54km . Pour des raisons de sécurité , le transport d'une batterie de secours est interdit. Le participant s'engage à n'utiliser qu'un matériel réglementaire et non débridé

Un départ prioritaire sera possible pour les concurrents justifiant d'un classement dans les dix premiers d'un scratch ou dans les trois premiers de sa catégorie.

Barrière horaire au km18 Le Violet : à partir de 10h45 les concurrents du 54km auront obligation d'emprunter le 42 km

Affichage du classement des courses à partir de 12h sur le site de départ

Afin de faire une remise de récompenses à partir de 13h30 , une heure limite d'arrivée est fixée à 13h pour l'établissement des classements. Au-delà de 13h, les classements ainsi que les temps seront consultables sur notre site, à partir du jeudi suivant..

#### Draisiennes

La course draisienne est réservée uniquement aux pilotes de 3 à 6 ans (1 catégorie par année de naissance), utilisant uniquement des draisiennes de 10, 12 et 14 pouces

Ouverture de la piste vers 10h pour les essais. Course par élimination.

Chaque rider devra prévoir sa draisienne, son casque et ses gants (obligatoires).

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement au dernier moment en fonction de l'affluence ainsi que de la sécurité des pilotes (récompenses à partir de 12h)

**Parcours rando** : Heure limite de départ 9h30

Ravitos fermés à partir de 13h



## RÈGLEMENT HENRY ANGLADE 2024

### **RECOMPENSES**

Pour les randonnées :

- 1 médaille aux plus jeunes (F/M)
- 1 médaille aux plus « expérimenté(e)s » (F/M)
- 1 coupe au club le plus représenté (cumul de randonnées et course)

Pour les chronos :

- Les 3 premiers Scratch et les 3 premiers par catégorie d'âges (sans cumul avec le scratch).
- Récompense par la FSGT, pour le premier de chaque catégorie d'âges licenciés FSGT.
- Pour les VTTAE, classement scratch uniquement.
- Les catégories seront récompensées si elles comptent au moins 3 coureurs

Trophée Cycles Wheel Une remise des prix spécifique se fera après la remise des récompenses de la HA

### **CATEGORIES COURSES**

Catés HA 2024	Age	Année de naissance	
Age jugée au 31/12 de l'année en cours			
Poussins M/F	7/8ans	2016	2017
Pupilles M/F	9/10 ans	2014	2015
Benjamins M/F	11/12 ans	2012	2013
Minimes M/F	13/14 ans	2010	2011
Cadets M/F	15/16 ans	2008	2009
Juniors M	17/18 ans	2006	2007
Espoir M	19/22 ans	2002	2005
Séniors M	23/39 ans	1985	2001
Vétéran M	40/49 ans	1975	1984
Super vétérans M	50/59 ans	1965	1974
Anciens M	60 ans et +	et avant	1964
Féminines 17 ans et +	17 ans et +	et avant	2007

### **SECURITE**

Le port du casque rigide est obligatoire, toute personne qui l'ôterait s'exclurait de l'épreuve.

Afin de garantir la sécurité de tous les concurrents pour toutes les épreuves, des barrières horaires sont mises en place (les représentants de l'organisation se chargent de les faire respecter).

Des signaleurs sont présents sur tous parcours courses. Leur rôle consiste à signaler aux autres usagers de la route, le passage d'une épreuve VTT et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. Toutefois, ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas s'opposer à la circulation. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, pour les respecter scrupuleusement mais il doit également s'assurer lui-même qu'il peut sans danger traverser la zone protégée.

Un poste de secours est en place sur le site du Complexe sportif Pierre Minssieux. L'équipe d'intervenants secouristes assurera les premiers secours uniquement sur ce site.

### **ASSURANCES**

Assurance Dommage Corporel Chaque participant à la HENRY ANGLADE, licencié FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT, FFRP, bénéficie, de par sa licence, de l'assurance individuelle accident mise en place par sa fédération de tutelle.

Chaque participant non licencié doit être couvert par son assurance personnelle.

Dommage Matériel L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel, d'accident, bris ou perte des biens personnels des participants.

### **ENGAGEMENT DU PARTICIPANT**

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Sauf avis expressément formulé par écrit aux organisateurs, les participants à la Henry Anglade autorisent l'organisation à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.

Il s'engage :

- à respecter le code de la route sur toutes les épreuves
- à respecter l'Environnement et les Espaces traversés publics et privés
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements.
- à respecter les consignes sanitaires

### **MODÈLE AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

J'autorise mon fils (ma fille) à participer à la course ou à la randonnée encadré HENRY ANGLADE

Nom du parent : .....

Fait à : ..... le : .....Signature :.....